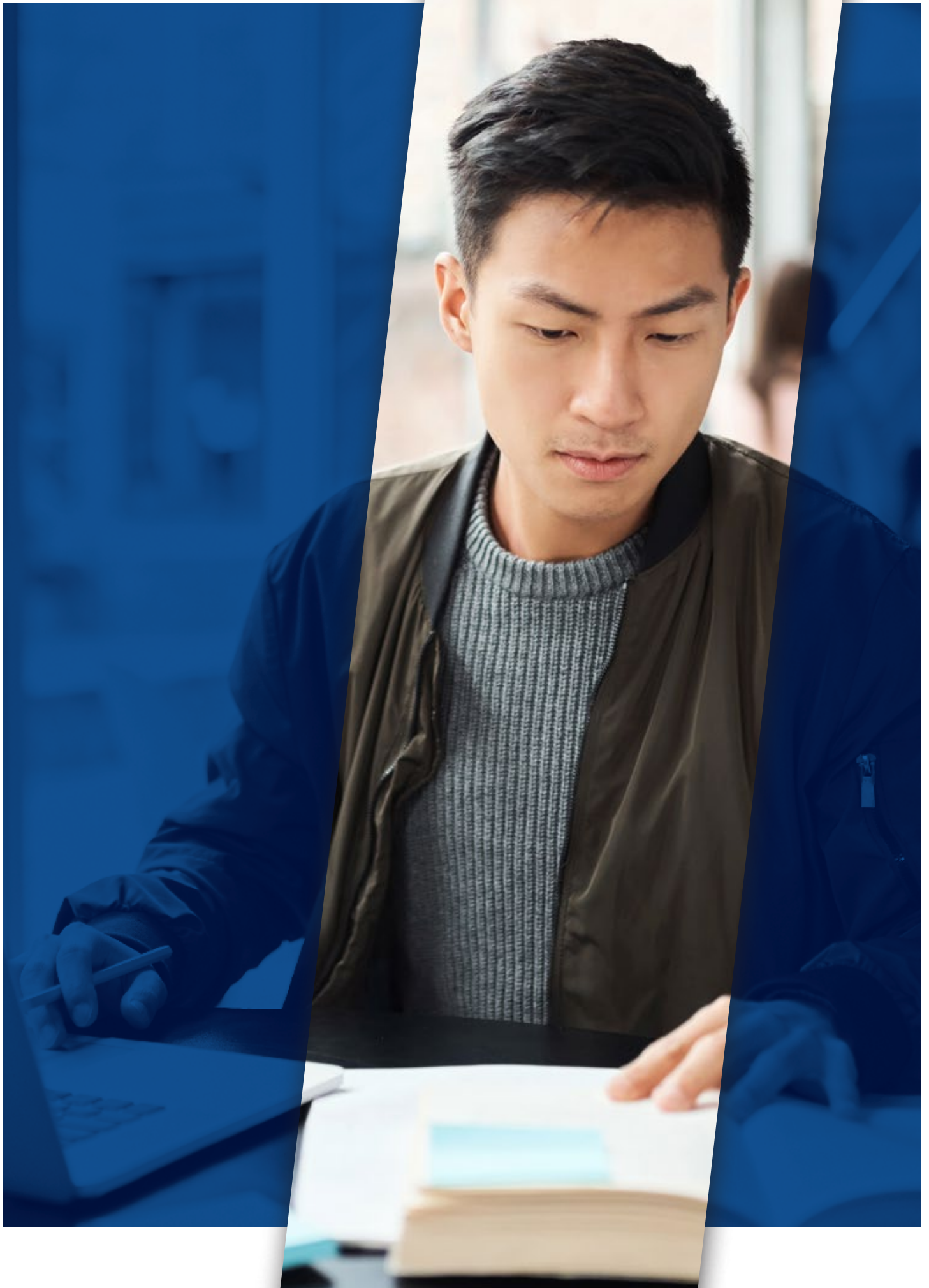


Rapport Annuel 2023 2024



New Brunswick
Law Foundation
Fondation pour le droit
au Nouveau-Brunswick



Message de la présidente

En tant que présidente de la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2024.

La Fondation vise avant tout à recevoir et à distribuer un financement à l'appui d'initiatives qui feront progresser la justice au profit des gens du Nouveau-Brunswick. Les revenus de la Fondation proviennent principalement des intérêts que produisent les comptes mixtes en fiducie des avocats qui sont détenus dans des établissements financiers. Le Conseil d'administration se réunit deux fois pendant l'exercice financier afin d'examiner les demandes de subvention et d'établir les politiques sur les placements et l'administration générale.

Cette année a présenté une combinaison unique d'occasions et de défis, les répercussions de la pandémie ayant continué à affecter nos revenus de manière sans précédent. Le taux préférentiel est demeuré élevé tout au long de l'année et les soldes des comptes en fiducie sont restés stables, grâce à une activité commerciale et immobilière soutenue. En conséquence, la Fondation a reçu un afflux historique de 9 millions de dollars en revenus d'intérêts au cours de l'exercice financier.

Avec des revenus ayant atteint des sommets historiques au cours des dernières années, la Fondation a continué de viser à renforcer notre appui au travail qu'accomplissent nos bénéficiaires tout en se préparant pour l'avenir. Grâce à son travail acharné, son expertise et sa collaboration, le Conseil d'administration a réussi à mettre en place des mesures pour profiter des possibilités d'accroître l'impact de notre travail.

La Fondation a étudié dix-neuf demandes de subvention au cours de l'exercice 2023-2024, dont dix-huit ont été approuvées, pour un total de 1 494 518 \$. Les détails de ces

programmes et projets figurent dans le présent rapport. J'invite tous ceux et celles qui ont des projets novateurs compatibles avec le mandat de la Fondation à communiquer avec le bureau de la Fondation afin d'obtenir plus de renseignements sur notre programme de subventions. Les formulaires de demande et les lignes directrices sont affichés sur le site Web de la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick à www.nblf-fdnb.ca.

Pour conclure, je tiens à remercier les membres du Conseil pour leur temps, leur expertise et leur esprit de collaboration au cours d'une année très occupée. Je suis aussi particulièrement reconnaissante pour le soutien professionnel et essentiel fourni par notre directrice générale, Christa Greer.

Cordialement,



Heather A. Black
Présidente



La Fondation Pour Le Droit Au Nouveau-Brunswick

Rapport Annuel 2023-2024

La Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick est vouée à faire une différence dans le paysage juridique de la province. Notre rapport annuel démontre nos efforts pour appuyer des initiatives et projets liés à la justice, et soutenir la santé financière qui nous permet de continuer à exécuter notre mandat.

Notre mission : Soutenir la justice et la formation juridique

Depuis sa création en 1975, la Fondation vise à financer les initiatives qui améliorent l'administration de la justice et qui contribuent au bien public. Nous réalisons notre mission en soutenant diverses activités liées au droit, y compris l'aide juridique, la réforme du droit et la formation juridique (par l'enseignement, la recherche, les bibliothèques, les bourses d'études et d'entretien).

Raffermir notre leadership

La Fondation est régie par un conseil d'administration de sept membres nommés par le Barreau du Nouveau-Brunswick. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir Christian Whalen, qui succède à M. Angers, c.r., qui a pris sa retraite en 2023. Nous remercions aussi Art Gallant, un de nos représentants du public apprécié pour ses nombreuses années de service dévoué. M. Gallant a quitté le conseil en avril 2024. Le Barreau étudie actuellement des candidatures pour combler ce poste vacant.

Conseil d'administration 2023-2024

- Heather Black (présidente)
- Luc Marcoux, c.r. (trésorier)
- Michel Carrier, c.r.
- Julie LeBlanc Hultberg
- Holly Young, représentante du public
- Christian Whalen
- Poste vacant

Le Conseil se réunit au moins deux fois par année afin d'examiner les demandes de subvention et de superviser l'orientation stratégique de la Fondation. Nos opérations quotidiennes sont gérées par la directrice générale, Christa Greer, dont le dévouement et le leadership nous tiennent dans la bonne direction.

Survol financier : Revenu record et stabilité

La principale source de revenus de la Fondation est l'intérêt sur les comptes en fiducie mixtes des avocats détenus dans des établissements financiers. Cette année, nous avons franchi une étape importante, les revenus de ces comptes ayant atteint 9 millions de dollars – par rapport à 6 millions de dollars durant l'exercice financier précédent. Cette augmentation est due à un taux préférentiel élevé et à la solidité continue des activités commerciales et immobilières.

Aux fins de comparaison, les revenus d'intérêt de la Fondation sur ces comptes ont atteint une moyenne de 997 000 \$ au cours des cinq années, avant cette croissance exceptionnelle. Le taux préférentiel ayant atteint un sommet de 7,2 % en juillet 2023 (une augmentation par rapport à un faible taux historique de 2,45 % en mars 2022), nous prévoyons que les revenus demeureront élevés dans un avenir prévisible.

Afin d'atténuer l'impact d'une baisse potentielle des taux d'intérêt, nous avons augmenté notre fonds de réserve, qui se chiffre à 5,4 millions de dollars au 30 avril 2024. Ce fonds est investi dans des valeurs marchandes gérées par la Financière Banque Nationale, ce qui nous garantit un bon coussin financier.

Programmes de subventions : Investir dans notre communauté

Nous sommes très fiers de notre programme de subventions, qui soutient divers projets partout dans la province. Cette année, nous avons approuvé une somme de 1,49 million de dollars en subventions pour financer des initiatives qui sont compatibles avec notre mandat et qui contribuent au paysage juridique. Nos subventions soutiennent diverses activités

allant de services juridiques pro bono à des programmes de formation juridique, ce qui a un impact positif dans notre communauté.

Les projets financés cette année comprennent un soutien continu aux services juridiques pro bono, aux programmes de droit de la famille et des bourses d'études pour les étudiants en droit.

Nous visons à soutenir des projets qui ont un réel impact dans la vie des gens – en aidant à assurer l'accès à la justice et offrant des possibilités de formation pour les futurs professionnels du droit. Initiatives financées entre autres :

- **Clinique pour réfugiés du N.-B.** : 100 000 \$ pour fournir une aide juridique et des ressources essentielles aux nouveaux arrivants qui commencent un nouveau chapitre dans la province.
- **Clinique juridique de l'UNB** : 260 600 \$ pour embaucher un coordonnateur et élargir le travail de la clinique en offrant un soutien accru aux personnes dans le besoin.
- **Centre de justice pour les migrants Madhu Verma** : 85 000 \$ afin d'appuyer des services d'aide juridique pour les travailleurs migrants, afin que leurs voix soient entendues et que leurs droits soient protégés.

Ce ne sont là que quelques exemples des projets ayant un impact important que nous sommes fiers d'appuyer. Une liste exhaustive des subventions figure dans le présent rapport.

Appui aux futurs professionnels du droit : Bourses d'études et d'entretien

Notre Fonds de dotation établi en 1986 est toujours un élément clé de notre mission qui consiste à fournir une aide financière aux étudiants en droit à l'Université de Moncton et à l'Université du Nouveau-Brunswick. Cette année, nous avons octroyé 208 000 \$ en bourses d'études et 95 000 \$ en bourses d'entretien. Nous avons aussi attribué 3 953 \$ au Fonds du dépannage du décanat afin de soutenir les étudiants faisant face à des défis imprévus.

Investir dans l'avenir : Fonds de dotation

Nos fonds de dotation aux écoles de droit du Nouveau-Brunswick continuent de jouer un rôle crucial pour appuyer la formation juridique. Chaque fonds avait atteint sa cible de 1 million de dollars en 2007 et continue de fournir un soutien

annuel important pour la recherche en droit, les bourses d'entretien aux étudiants et autres activités de formation. Ce legs durable assure que le soutien de la Fondation à la communauté juridique demeure significatif pour des années à venir.

Collaboration dans l'ensemble du Canada : Partenariats nationaux

La Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick est fière d'être un membre actif de l'Association of Canadian Law Foundations (ACLF). Cette association réunit des fondations pour le droit de treize provinces et territoires du Canada qui échangent des connaissances, explorent les possibilités de collaboration et soutiennent le travail des autres. Notre présidente, Heather Black, et la directrice générale, Christa Greer, nous ont représentés à la conférence annuelle de l'ACLF à Toronto, où elles ont échangé des points de vue et discuté de nouvelles initiatives pour faire avancer nos buts partagés.

Sincères remerciements

Nous n'aurions pas connu le succès obtenu cette année sans l'appui et le dévouement continus de notre conseil, du Barreau du Nouveau-Brunswick et de nos partenaires communautaires. Nous sommes fiers du travail que nous avons accompli ensemble et avons hâte de voir ce que nous pourrions accomplir au cours de la prochaine année.

Pour de plus amples renseignements, prière de visiter notre site Web à www.nblf-fdnb.ca. Nous avons hâte de poursuivre ce parcours ensemble!

Faits Saillants Financiers

PRODUITS	Source	2023-24	2022-23
	Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie des avocats	9 066 411 \$	6 188 673 \$
	Fonds en fiducie non réclamés	11 626	67 906
	Intérêts sur les comptes bancaires	191 758	149 518
	Intérêts sur les effets escomptés à long terme	9 112	9 692
	Revenus de placement (perte)	1 039 002	241 985
	Total	10 317 909 \$	6 657 774 \$
	Charges	171 870 \$	156 825 \$
	Excédent de la période	10 146 039 \$	6 500 949 \$
SUBVENTIONS	Subventions octroyées	1 493 937 \$	967 343 \$
	Contributions au fonds de bourse	823 500	1 024 700
	Total des subventions et contributions	2 317 437 \$	1 992 043 \$

Cette bourse a réduit mon fardeau financier pendant mes études en droit, le droit ayant toujours été une passion pour moi depuis mon jeune âge. La reconnaissance que cet appui représente m'assure que j'ai choisi le bon domaine... Merci infiniment de m'avoir donné cette chance, qui m'a servi de tremplin pour mon diplôme et ma carrière en droit!

Subventions approuvées en 2023-24

Univ. de Moncton - Faculté de droit

Société d'aide juridique étudiante (SAJE / NBLASC)	21 386 \$
Étudiants Pro Bono du Canada (EPBC/PBSC)	20 131 \$

Clinique pour réfugiés du NB (NBRC-CRNB)

Aide juridique et Ressources	100 000 \$
------------------------------	------------

Faculté de droit de l'UNB

Étudiants Pro Bono du Canada (EPBC/PBSC)	24 643 \$
Étudiant d'été pour NBLASC / SAJE	21 102 \$
Clinique juridique de l'UNB	260 600 \$

Service public d'éducation et d'information juridique du N.-B.

Financement de base	90 000 \$
Ligne d'assistance générale	76 000 \$

Barreau du N.-B.

Programme de formation en droit immobilier	120 000 \$
Traduction des décisions du Comité de discipline	15 000 \$
Révision et traduction du Programme de préparation au Barreau	20 000 \$
Vidéos éducatives sur la vérité et la réconciliation	215 000 \$

Inclusion NB

Réforme du droit de la prise de décisions pour adultes	75 000 \$
---	-----------

Commission des services d'aide juridique du N.-B.

Programme du droit de la famille	200 000 \$
----------------------------------	------------

Association des étudiants noirs en droit du Canada

Conférence nationale	25 000 \$
----------------------	-----------

East Coast Environmental Law

Formation en droit de l'environnement et échange de capacité	24 657 \$
---	-----------

Société Elizabeth Fry du N.-B.

Programme de bénévoles de liaison avec les tribunaux – Année 4	101 000 \$
---	------------

Centre de justice pour les migrants Madhu Verma

Clinique juridique pour travailleurs migrants	85 000 \$
---	-----------

TOTAL	1 494 519 \$
--------------	---------------------

Je suis très reconnaissant d'avoir reçu cette bourse pour l'année universitaire 2023-2024. J'apprécie votre générosité et je tiens à vous dire que ce soutien financier m'aide énormément dans ma dernière année.



Cette bourse accordée par la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick est une reconnaissance de ma carrière et de mes efforts dans mes études, ce qui est extrêmement gratifiant. Votre soutien augmente ma motivation et ma détermination à poursuivre mes études en droit avec passion et dévouement.

Votre soutien financier arrive à un moment crucial, et me permet de poursuivre la voie vers mon diplôme en droit avec sérénité et détermination. Cette bourse d'entretien m'encourage à redoubler mes efforts et à atteindre l'excellence dans mes études





Olivia Huynh
Directrice exécutive



Un sanctuaire d'espoir : **La Clinique pour réfugiés du Nouveau-Brunswick**

Pouvez-vous nous parler de vous-même et de la Clinique pour réfugiés du Nouveau-Brunswick?

Olivia Huynh et son équipe sont le cœur et l'âme de la Clinique pour réfugiés du Nouveau-Brunswick (CRNB), consacrant leur temps à la surveillance des opérations, entrant en contact avec les clients, et encourageant la participation des étudiants aux programmes et activités communautaires de la clinique. La CRNB a été créée en 2016 afin de répondre au besoin urgent d'un soutien juridique accessible pour les réfugiés au Nouveau-Brunswick – un besoin qui n'était pas comblé, ce qui obligeait de nombreuses personnes à parcourir une longue distance, par exemple, se rendre à Halifax ou à Montréal, pour obtenir un soutien.

Fondamentalement, la CRNB n'est pas seulement une clinique juridique; c'est un lieu où bâtir un avenir. En partenariat avec l'Université de Moncton, la clinique offre un programme unique pour étudiants qui permet aux aspirants avocats d'acquérir une expérience directe tout en contribuant à une cause extrêmement importante. Ces étudiants, avec l'équipe de la CRNB, donnent de l'espoir à ceux qui en ont le plus besoin. Chaque année, la clinique accueille aussi des étudiants d'été qui, comme les réfugiés qu'ils aident, sont transformés par l'expérience. La CRNB est plus qu'un

fournisseur de services — c'est une communauté. Cela était évident lors d'un récent regroupement à Moncton pour les réfugiés LGBTQ2+, dont bon nombre ont confirmé que pour la première fois, ils se sentaient libres d'être eux-mêmes en public, sans avoir peur ni avoir honte.

Comment les subventions de la Fondation pour le droit au NB ont-elles fait une différence?

Le soutien de la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick a été une bouée de sauvetage pour la CRNB. En tant qu'un des partisans les plus réguliers de la clinique, la Fondation a permis par ses subventions non seulement de garder les portes ouvertes, mais aussi d'accueillir un plus grand nombre de gens à bras ouverts. Cette année a été différente de toute autre année, compte tenu de l'augmentation radicale des transferts fédéraux de réfugiés au Canada atlantique. La CRNB, qui aidait 20 à 30 cas par ans avec deux membres du personnel, a dû affronter la réalité de 240 transferts de réfugiés en une seule année.

Avec l'aide de la Fondation, la clinique a pu augmenter son équipe à trois employés à temps plein et deux étudiants employés d'été. L'expansion ne concerne pas uniquement des chiffres – c'est la différence entre

Les réfugiés arrivent au Nouveau-Brunswick de tous les coins de la planète, de tous les secteurs de la société, espérant avoir un avenir meilleur.

refuser d'accueillir des gens ou leur dire. « Nous sommes ici pour vous. » Les subventions ont permis à la CRNB de créer un partenariat avec un collège local afin d'offrir des cours d'anglais pour les requérants réfugiés cette année, ce qui a donné aux réfugiés non seulement l'aide juridique dont ils avaient besoin, mais aussi les outils nécessaires pour commencer leur nouvelle vie avec confiance.

Quel a été l'impact de ces subventions sur la communauté élargie?

L'impact du travail de la CRNB se fait sentir au-delà des personnes qu'elle aide. Les réfugiés arrivent au Nouveau-Brunswick de tous les coins de la planète, de tous les secteurs de la société, espérant avoir un avenir meilleur. Bon nombre d'entre eux disent que pour la première fois, ils se sentent en sécurité et acceptés – des expériences qu'ils n'avaient pas connues dans leur passé. La CRNB leur donne plus qu'une aide juridique; elle leur donne une chance de se sentir humains de nouveau.

Ces subventions ont aussi réuni des familles, réunissant des proches qui avaient été séparés par des circonstances inimaginables. À mesure que ces familles s'établissent et s'épanouissent, la communauté est enrichie par les diverses cultures et expériences qu'ils apportent. Le soutien de la Fondation ne consiste pas uniquement à changer des vies – elle favorise un Nouveau-Brunswick plus fort, plus vibrant, auquel tout le monde a la chance d'appartenir.





Ben McNamara
Directeur de l'éducation et
de la politique



Bâtir un avenir inclusif : **Ben McNamara et la Vision d'Inclusion NB**

Qui êtes-vous et qu'est-ce qu'Inclusion NB?

Ben McNamara est le Directeur de l'éducation et de la politique chez Inclusion NB, un organisme qui défend les droits des personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental depuis 1957. La mission d'Inclusion NB est de faire en sorte que les personnes ayant un handicap intellectuel ou développemental et leurs familles participent pleinement à la société en tant que membres à part entière.

Le parcours d'Inclusion NB a commencé il y a plus de six décennies, grâce à l'initiative d'un groupe de parents déterminés à veiller à ce que leurs enfants puissent mener une vie vibrante et remplie en dehors des murs d'un établissement. Depuis, le travail d'Inclusion NB a augmenté considérablement; l'organisme compte maintenant un personnel de 70 membres qui travaillent dans l'ensemble de la province. Le travail de défense des droits d'Inclusion NB inclut le façonnement de politiques publiques progressistes. Cet organisme a joué un rôle crucial récemment dans l'élaboration de la Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation, un projet de loi qui a été promulgué dans son entièreté en 2024.

Comment les subventions de la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick ont-elles apporté un appui à Inclusion NB??

Les subventions de la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick ont été cruciales pour accroître la capacité d'Inclusion NB de sensibiliser les gens du Nouveau-Brunswick et de promouvoir un changement de mentalité à la suite de la nouvelle Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation. Grâce à cet appui, l'organisme a entamé le travail essentiel d'informer les avocats, les entreprises et le public au sujet de la nouvelle législation. Cette sensibilisation n'est pas uniquement une tâche – c'est une responsabilité de nous assurer que les personnes qui ont besoin d'appui pour prendre des décisions concernant leur vie ont accès à une prise de décision accompagnée qui respecte leur autonomie et leur dignité.

Inclusion NB a élaboré un cours bilingue pour les professionnels juridiques sur la nouvelle législation, ce cours étant inspiré de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Cette formation, fournie par l'Institut des communautés inclusives – une initiative d'Inclusion NB – est une étape importante pour bâtir un système juridique plus inclusif. De plus, les subventions ont permis à Inclusion NB d'accroître la sensibilisation par l'engagement, la

L'objectif d'Inclusion NB, qui est de comprendre et respecter les besoins individuels des personnes servies, a produit une communauté mieux informée et plus compatissante

formation asynchrone, des ressources graphiques et des présentations, et en solidifiant ses partenariats dans l'ensemble de la province. Regardant vers l'avenir, Inclusion NB est prête à accroître ses mesures en matière de formation et d'information concernant la nouvelle législation en 2024 et 2025, continuant ainsi à miser sur la solide base que ces subventions ont permis d'établir.

Quel impact ces subventions ont-elles sur la communauté élargie?

L'effet de ricochet de ces subventions sera vivement ressenti au sein des communautés dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Une des initiatives les plus attendues est le lancement des cours sur la Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation pour les parents et les professionnels médicaux, qui sera lancée en 2025. La formation pour les parents, un partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, renseignera les parents sur les ramifications juridiques de cette législation et sur les façons dont ils peuvent mieux appuyer et aider leurs enfants adultes ayant un handicap à prendre des décisions. La formation pour les

professionnels médicaux, un partenariat avec le ministère de la Santé, sera axée sur les évaluations de la capacité qui sont effectuées sous le régime de la nouvelle loi et sur les façons dont les médecins traitants, infirmières praticiennes et psychologues peuvent bien évaluer la capacité d'une personne de prendre des décisions. Le travail de ces ressources éducatives repose sur la subvention qui a été fournie par la Fondation pour le droit au Nouveau-Brunswick.

En plus des projets précis, le travail d'Inclusion NB a été crucial pour changer les perceptions. Grâce à la sensibilisation et à la défense des droits, ces démarches ont aidé à démanteler les stéréotypes nuisibles, ce qui démontre que les particuliers ayant un handicap intellectuel ou développemental peuvent mener une vie remplie et autonome avec un soutien approprié. L'objectif d'Inclusion NB, qui est de comprendre et respecter les besoins individuels des personnes servies, a produit une communauté mieux informée et plus compatissante. La nouvelle loi, soutenue par ces subventions, n'est que le début d'un plus grand changement vers l'inclusivité et le respect, un changement qui sera bénéfique pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.





La Fondation Pour Le Droit Au Nouveau-Brunswick

États financiers 2023-2024

Rapport des vérificateurs indépendants

États financiers

	Page
État de la situation financière	1
État de l'évolution du solde des fonds	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5-14
Annexes aux états financiers	15



Rapport des vérificateurs

Destinataires : Les administrateurs de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2024, les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres données explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick au 30 avril 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants d'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport des vérificateurs, suite

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick
21 juin 2024

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État de la situation financière
au 30 avril 2024

	2024	2023	2022
ACTIFS			
Courants			
Encaisse	1 934 902 \$	2 001 690 \$	1 890 629 \$
Placements (note 3)	13 252 768	6 056 923	2 993 310
Comptes débiteurs (note 4)	820 708	789 105	137 393
Tranche à court terme de l'effet à recevoir	20 833	20 237	19 657
	<u>16 029 211</u>	<u>8 867 955</u>	<u>5 040 989</u>
Effet à recevoir (note 5)	281 285	302 118	322 355
Immobilisations (note 6)	1 576	2 251	-
Placements affectés – Fonds de réserve (note 7)	5 357 376	4 328 219	3 399 847
	<u>21 669 448 \$</u>	<u>13 500 543 \$</u>	<u>8 763 191 \$</u>
PASSIFS			
Courants			
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	11 268 \$	3 269 \$	4 419 \$
Subventions à payer (note 12)	856 391	524 087	294 491
	<u>867 659</u>	<u>527 356</u>	<u>298 910</u>
SOLDES DES FONDS			
Fonds de réserve	5 313 375	4 328 219	3 399 847
Fonds d'administration	15 488 414	8 644 968	5 064 434
	<u>20 801 789</u>	<u>12 973 187</u>	<u>8 464 281</u>
	<u>21 669 448 \$</u>	<u>13 500 543 \$</u>	<u>8 763 191 \$</u>

Approuvé

Président

Trésorier



Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État de l'évolution du solde des fonds
Exercice terminé le 30 avril 2024

	Fonds de réserve	Fonds d'administration	Total 2024	Total 2023	Total 2022
Solde, début d'exercice	4 328 219 \$	8 644 968 \$	12 973 187 \$	8 464 281 \$	8 457 396 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	385 156	7 443 446	7 828 602	4 508 906	6 885
Transfert au fonds de réserve	600 000	(600 000)	-	-	-
Solde, fin d'exercice	<u>5 313 375 \$</u>	<u>15 488 414 \$</u>	<u>20 801 789 \$</u>	<u>12 973 187 \$</u>	<u>8 464 281 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État des résultats
Exercice terminé le 30 avril 2024

	2024	2023	2022
Revenus			
Intérêts – comptes en fiducie	9 066 411 \$	6 188 673 \$	712 584 \$
Revenue (perte) des placements	609 845	63 613	13 873
Intérêts – comptes bancaires	191 758	149 518	20 254
Fonds en fiducie non réclamés	11 626	67 906	15 553
Intérêts – effet à recevoir	9 112	9 692	10 912
	<u>9 888 752</u>	<u>6 479 402</u>	<u>773 176</u>
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	102 785	96 073	92 175
Loyer	16 544	16 544	16 544
Déplacements	15 054	13 991	-
Honoraires professionnels	22 950	18 688	15 295
Bureau	12 558	9 971	8 082
Site Web	1 304	1 161	1 219
Amortissement	675	397	-
	<u>171 870</u>	<u>156 825</u>	<u>133 315</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant les bourses d'études, les subventions et les apports	<u>9 716 882</u>	<u>6 322 577</u>	<u>639 861</u>
Subventions et apports			
Subventions (note 12)	1 493 937	967 343	741 508
Fonds de bourses de la Fondation pour l'avancement du droit au N.-B. (note 10)	<u>823 500</u>	<u>1 024 700</u>	<u>26 000</u>
	<u>2 317 437</u>	<u>1 992 043</u>	<u>767 508</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses sans le fonds de réserve	7 399 445	4 330 534	(127 647)
Fonds de réserve (annexe 1)	<u>(429 157)</u>	<u>(178 372)</u>	<u>(134 532)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (note 9)	<u><u>7 828 602 \$</u></u>	<u><u>4 508 906 \$</u></u>	<u><u>6 885 \$</u></u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 30 avril 2024

	2024	2023	2022
Activités de fonctionnement			
Encaisse provenant des comptes en fiducie	9 040 809 \$	5 626 974 \$	665 842 \$
Encaisse provenant d'intérêt sur les espèces	197 383	127 411	20 066
Paiements aux fournisseurs et employés	(163 196)	(157 578)	(132 269)
Paiements accordés pour les bourses d'études, les subventions et les apports	(1 985 133)	(1 762 447)	(662 768)
	<u>7 089 863</u>	<u>3 834 360</u>	<u>(109 129)</u>
Activité de placement			
Paiements provenant de l'effet à recevoir	29 349	29 349	29 756
Transfert au fonds de réserve	(600 000)	(750 000)	-
Transfert au placements	(6 586 000)	(3 000 000)	-
Achats d'immobilisations	-	(2 648)	-
	<u>(7 156 651)</u>	<u>(3 723 299)</u>	<u>29 756</u>
Variation dans la position de l'encaisse	(66 788)	111 061	(79 373)
Encaisse, début d'exercice	<u>2 001 690</u>	<u>1 890 629</u>	<u>1 970 002</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u><u>1 934 902 \$</u></u>	<u><u>2 001 690 \$</u></u>	<u><u>1 890 629 \$</u></u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

1. Nature des activités

La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (la « Fondation ») est une entité distincte créée en vertu de l'article 97 de la *Loi sur le Barreau* du Nouveau-Brunswick. À titre d'organisme sans but lucratif, elle a été établie pour recevoir les intérêts sur les comptes en fiducie des avocats, afin de financer l'aide, la recherche, la formation et la refonte juridiques ainsi que les bibliothèques de droit au Nouveau-Brunswick. Elle est exonérée d'impôts conformément à l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a constitué son fonds de bourses (le « Fonds de bourses ») par un acte de fiducie. Les administrateurs de la Fondation sont fiduciaires de ce fonds de bourses. Le Fonds de bourses a été créé par des apports en capital provenant de la Fondation et totalisant 1 650 000 \$. La Fondation a versé 1 000 000 \$ de plus en 2023, et 800 000 \$ en 2024 pour un apport en capital total de 3 450 000 \$.

La Fondation a également créé deux fonds de dotation : le Fonds de dotation de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et le Fonds de dotation de la faculté de droit de l'Université de Moncton (les « Fonds de dotation »). La Fondation a établi les Fonds de dotation à l'aide d'apports de 300 000 \$ pour chacun d'entre eux. Au cours des années suivantes, elle a versé une somme supplémentaire de 700 000 \$, ce qui porte le total à 1 000 000 \$ pour chaque fonds. En 2024, il a été décidé de créer le Fonds de dotation pour la Clinique juridique de UNB de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick. La structure du fonds de fiducie sera établie en 2025.

La Fondation, le Fonds de bourses et les Fonds de dotation font l'objet de livres et de registres distincts donnant lieu à la préparation d'états financiers annuels.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif. Voici les détails des principales conventions comptables :

a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenus dans les comptes bancaires, les comptes de placement et les comptes de placements affectés auprès des institutions financières.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des revenus

Les revenus de placement incluent les dividendes, les revenus d'intérêt, les gains de change ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements. Les revenus de dividendes, les revenus d'intérêt et les gains de change sont comptabilisés dès qu'est établi le droit à recevoir le paiement. Le revenu des gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle la vente d'un investissement a eu lieu. Les gains et les pertes non réalisés reflètent la variation de la juste valeur marchande des placements à la fin de l'exercice.

Les fonds en fiducie non réclamés sont conservés pendant dix ans par le Barreau du Nouveau-Brunswick. Les fonds qui n'ont pas été réclamés à la fin de la période sont transférés à la Fondation. Les fonds en fiducie non réclamés sont constatés à titre de revenu à l'expiration de la période de retenue de dix ans.

c) Comptabilité par fonds

La Fondation adopte la méthode de comptabilité par fonds qui assure la reddition de comptes pour les actifs affectés des groupes de comptes distincts. Les fonds établis par la Fondation sont les suivants.

Fonds d'administration : fait état des activités générales, notamment les subventions, les bourses d'études et les autres sorties de fonds. Son usage est laissé à la discrétion du conseil d'administration qui approuve toutes les activités annuellement.

Fonds de réserve : présente les activités ayant trait à l'établissement d'une réserve de prévoyance pour financer l'octroi d'aide en cas de pertes de revenus éventuelles. Son usage est laissé à la discrétion du conseil d'administration.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur marchande des placements sont comptabilisées à titre de gains ou pertes non réalisés.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'organisme calcule les amortissements selon la méthode linéaire, à des taux visant à amortir leur coût sur leur durée de vie estimative. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement	20 %, linéaire
Équipement informatique	30 %, linéaire

f) Instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf pour certaines transactions ayant un lien de dépendance. Par la suite, elle les évalue au coût amorti, sauf dans le cas des titres cotés sur un marché actif, lesquels sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent l'encaisse, les comptes débiteurs et les effets à recevoir. Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs et charges à payer et les subventions à payer.

Les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur incluent les placements et placements affectés.

g) Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiens généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés, ainsi que la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date du bilan et des états financiers, de même que les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

3. Placements

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse	18 091 \$	6 508 \$	7 241 \$
Revenu accumulé	51 053	25 628	19 186
Revenu fixe	6 374 473	3 524 811	1 231 800
Actions canadiennes	1 129 476	293 679	295 211
Actions étrangères	2 928 116	999 809	691 040
Autres investissements	2 751 559	1 206 488	748 832
	<u>13 252 768 \$</u>	<u>6 056 923 \$</u>	<u>2 993 310 \$</u>

4. Comptes débiteurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes en fiducie – intérêts	800 925 \$	720 712	129 063 \$
Compte bancaire général – intérêts	18 371	23 996	1 889
Autres comptes débiteurs	1 412	44 397	6 441
	<u>820 708 \$</u>	<u>789 105 \$</u>	<u>137 393 \$</u>

5. Effet à recevoir

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Billet portant intérêt de 2,91 % à recevoir du Barreau du Nouveau-Brunswick, versements de 2 446 \$ par mois intérêts compris; échéance le 1 ^{er} août 2026	302 118 \$	322 355 \$	342 012 \$
Moins la partie actuelle	20 833	20 237	19 657
	<u>281 285 \$</u>	<u>302 118 \$</u>	<u>322 355 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

6. Immobilisations

	2024		2023	
	Coût	Cumul des amortissements	Net	Net
Équipement	3 389 \$	3 389 \$	- \$	- \$
Équipement informatique	6 932	5 356	1 576	2 251
	<u>10 321 \$</u>	<u>8 745 \$</u>	<u>1 576 \$</u>	<u>2 251 \$</u>

7. Placements affectés – Fonds de réserve

	2024	2023	2022
Encaisse	23 094 \$	3 270 \$	66 726 \$
Revenu accumulé	4 678	5 172	4 048
Revenu fixe	1 597 258	1 613 557	591 018
Actions canadiennes	1 246 201	999 424	1 155 763
Actions étrangères	1 639 482	1 133 285	1 108 977
Autres investissements	846 663	573 511	473 315
	<u>5 357 376 \$</u>	<u>4 328 219 \$</u>	<u>3 399 847 \$</u>

8. Comptes créditeurs et charges à payer

	2024	2023	2022
Engagements liés au commerce	8 198 \$	366 \$	431 \$
Remises gouvernementales à payer	3 070	2 903	3 988
	<u>11 268 \$</u>	<u>3 269 \$</u>	<u>4 419 \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

9. Excédent des revenus sur les dépenses

Étant donné la valeur des placements détenus, l'évolution du marché peut avoir une incidence importante sur l'excédent ou l'insuffisance des revenus sur les dépenses.

Les revenus provenant des intérêts des comptes en fiducie sont aussi touchés par les taux d'intérêt fixés à l'échelle nationale et les soldes moyens quotidiens des comptes en fiducie. D'importantes fluctuations ont été enregistrées par rapport aux taux d'intérêt et aux soldes moyens des comptes pendant la pandémie, et elles se sont poursuivies en raison des modifications à la politique fédérale sur les taux d'intérêt et du marché du logement.

10. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée au Fonds de bourses par un contrôle commun.

Les opérations entre les parties apparentées sont les suivantes :

	2024	2023	2022
Dépenses			
Subventions au Fonds de bourses	23 500 \$	24 700 \$	26 000 \$
Apport en capital			
Fonds de bourses	800 000 \$	1 000 000 \$	- \$

Les subventions au Fonds de bourses servent à payer les frais de vérification, de garde des fonds et de gestion des placements. Ces opérations s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont comptabilisées dans ces états financiers selon la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu entre les parties apparentées.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

11. Le Fonds de bourses de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Les actifs, les passifs et les résultats des activités du Fonds de bourses n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Fondation. Les résumés financiers de cette entité non consolidée s'établissent comme suit :

	2024	2023	2022
Total des actifs	4 986 575 \$	4 181 602 \$	3 332 751 \$
Total des passifs	-	(4 001)	(4 001)
	<u>4 986 575 \$</u>	<u>4 177 601 \$</u>	<u>3 328 750 \$</u>

	2024	2023	2022
Revenus – Fonds de capital	333 107 \$	164 810 \$	80 793 \$
Dépenses – Fonds de revenu	(306 953)	(293 000)	(283 400)
Dépenses – Fonds de capital	(17 180)	(22 959)	(26 028)
	<u>8 974 \$</u>	<u>(151 149) \$</u>	<u>(228 635) \$</u>

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

12. Sommaire des subventions

La liste suivante résume les activités de subventions de la Fondation pour l'exercice.

	Subventions existantes, 1 mai 2023	Subventions approuvées	Subventions versées (retournées)	Subventions annulées	Subventions existantes, 30 avril 2024
Barreau du Nouveau-Brunswick					
Examen et traduction du programme d'admission au barreau		20 000	10 000		10 000
Vérité & Réconciliation -vidéos éducatifs	50 000	215 000	10 000		255 000
Traduction des décisions du comité de discipline		15 000	15 000		-
Programme de formation en immobilier		120 000	50 000		70 000
Réexaminer les Règles de procédure du N-B	200 000		50 000		150 000
Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick					
Service d'information juridique générale	-	76 000	44 000		32 000
Soutien des activités	-	90 000	90 000		-
Université du Nouveau-Brunswick					
Sections EPBC	21 779	24 642	21 779		24 642
Clinique juridique de l'UNB	-	260 600	200 000		60 600
Clinique juridique de l'UNB	10 000	21 102	31 102		-
Université de Moncton					
Programme Étudiant(e)s Pro Bono Canada (EPBC)	18 321	20 131	17 739	582	20 131
Société d'aide juridique étudiante (SAJE)	-	21 386	21 386		-
AJEFNB					
Cours de formation	30 000		15 000		15 000
Nouvelle édition 2024 - Règles de procédure du N-B	56 500				56 500
Association des Étudiant(e)s Noir(e)s en Droit du Canada					
Conférence nationale	25 000	25 000	46 880		3 120
Subtotal	411 600	908 861	622 886	582	696 993

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

12. Sommaire des subventions, suite

	Subventions existantes, 1 mai 2023	Subventions approuvées	Subventions versées (retournées)	Subventions annulées	Subventions existantes, 30 avril 2024
Reportés	411 600	908 862	622 886	582	696 994
Société Elizabeth Fry du Nouveau-Brunswick Programme bénévole - Liaison avec les tribunaux	60 720	101 000	60 720		101 000
East Coast Environmental Law Droit côtier du N-B	-	24 657	10 000		14 657
Commission des services d'aide juridique du N- B (CSAJNB) Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille	-	200 000	200 000		-
Clinique de réfugiés du N.-B. Budget opérationnel	-	100 000	100 000		-
Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) Table ronde sur les jurés et les délais en droit criminel phase 2	15 000				15 000
L'Institut canadien d'information juridique Publication des lois du Nouveau-Brunswick 1903-1927	36 767		36 767		-
Inclusion NB Réforme de droit en matière des décisions des adultes		75 000	71 260		3 740
Clinique d'aide juridique pour les travailleurs migrants	-	85 000	60 000		25 000
	524 087	1494 519	1161 633	582	856 391

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

30 avril 2024

13. Instruments financiers

Certains instruments financiers comportent les risques suivants pour la Fondation :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à une transaction ne parvienne pas à s'acquitter d'une obligation et fasse subir à l'autre partie une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses effets à recevoir.

b) Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les prix du marché, que les facteurs soient spécifiques à l'instrument ou à tous les instruments négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de marché en ce qui concerne ses titres négociables et ses investissements restreints ainsi que les intérêts gagnés sur les comptes en fiducie.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de l'évolution des taux de change. La Fondation est exposée au risque de change en ce qui concerne ses investissements détenus dans le compte en dollars américains.

La direction est d'avis que les instruments financiers de la Fondation ne l'exposent pas à une importante concentration du risque.

Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Annexes aux états financiers
Exercice terminé le 30 avril 2024

Activités du Fonds de réserve	Annexe 1		
	2024	2023	2022
Revenus			
Gains (pertes) non réalisés sur les placements	277 639 \$	(251) \$	(125 301) \$
Dividendes	117 558	71 494	107 755
Bénéfice réalisé sur la vente de placements	39 306	117 693	155 745
Intérêt	8 578	9 746	8 808
Opérations de change	4 262	(3 312)	4 516
	<u>447 343</u>	<u>195 370</u>	<u>151 523</u>
Dépenses			
Frais de gestion des placements	<u>18 186</u>	<u>16 998</u>	<u>16 991</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>429 157 \$</u>	<u>178 372 \$</u>	<u>134 532 \$</u>